

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0212**

commune (s) : Bron

objet : Quartier Parilly - Contrat de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et à la Commune de Bron - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Cardona

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

Bureau du 10 juillet 2014**Décision n° B-2014-0212**

commune (s) : Bron

objet : **Quartier Parilly - Contrat de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et à la Commune de Bron - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Bron du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Par délibération n° 2014-0168 du 23 juin 2014, le Conseil de communauté a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'actions annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2014.

La convention de GSUP, signée par l'Etat, la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Bron, la Région Rhône-Alpes et l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône engage les partenaires sur les objectifs suivants :

- améliorer la gestion urbaine et le cadre de vie :

- . poursuivre la valorisation de l'image du quartier et développer son attractivité au quotidien, pour les habitants actuels et futurs,
- . améliorer le traitement de la mécanique sauvage, des épaves et des encombrants,
- . accompagner le renouvellement urbain, agir en amont, en aval et pendant toute la phase opératoire,
- . renforcer et optimiser les modes de gestion existants,
- . territorialiser les actions à conduire,
- . rendre compte et évaluer,

- favoriser la participation des habitants facteur de lien social :

- . conduire des actions de formation de sensibilisation et de responsabilisation des habitants et des usagers,
- . positionner la Maison du projet comme un outil d'explication permanente du projet urbain,
- . soutenir les agents de proximité,

- améliorer la sécurité et assurer la tranquillité de tous.

La programmation GSUP 2014 pour le quartier Parilly à Bron, s'inscrit dans les orientations de la convention-cadre mentionnée ci-dessus. Elle se compose de 3 volets. L'OPH du Rhône, bailleur unique du quartier, mène chaque année des actions financées dans le cadre de l'exonération de la taxe foncière pour les propriétés bâties (TFPB) pour un montant de 300 000 € environ.

Un travail partenarial est engagé autour du plan propreté. A ce titre, une campagne de sensibilisation des habitants de Parilly est engagée avec l'appui des messagers du tri sur le tri sélectif, par le biais d'intervention dans les groupes scolaires notamment.

Enfin, un programme d'actions a été retenu par les partenaires concernés pour un coût global estimé à 111 000 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 38 250 €

Il est donc proposé au Bureau d'approuver la programmation 2014 ainsi que l'attribution de subventions pour un montant de 38 250 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2014, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 38 250 € nets de taxes, répartis comme suit :

- 12 000 € à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône,
- 26 250 € à la Commune de Bron,

dans le cadre du programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Bron pour l'année 2014,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'OPH du Rhône et la Commune de Bron définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 657 341 et 6574 - fonction 824 - opération n° OP17O2885.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.